

EDITORIAL

Brin d'histoire

Cette semaine a été célébré ce qu'on a appelé la Journée mondiale de l'Afrique. L'événement a donné lieu à un rétrospectif du parcours de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) portée sur les fonts baptismaux il y a 57 ans, laquelle a engendré l'actuelle Union africaine (UA). Comme le monde vit désormais au rythme à lui imposé par la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), tout s'est surtout résumé en souvenir simplement.

Pour les filles et fils d'Afrique, continent avec une histoire dense et «brouillée», cette page de souvenirs évoque les moments de hautes luttes qui ont poussé les dirigeants de l'époque à faire front commun pour construire par la suite une union sacrée. Celle de donner à leur continent un instrument de reconnaissance, d'affirmation, d'action et même de positionnement dans un monde qui les soumettait jusque-là dans un contexte de conquête de liberté et d'indépendance. En 1963, beaucoup de pays du continent noir n'avaient pas encore accédé à l'indépendance.

A la création de l'OUA, les Etats qui se sont regroupés au sein de la grande famille africaine de cette époque-là n'étaient encore qu'un nombre de 32 à la différence de l'effectif d'aujourd'hui, où ils sont 54. Ce n'était pas facile pour eux de penser un tel mouvement qui devait fédérer, coordonner, orienter et asseoir une vision panafricaniste. Envisager un tel ensemble était jusqu'ici un peu sinon trop osé tant les grandes puissances (colonisatrices) avaient l'œil à tout et sur tout. Elles qui se sont «*dispatchées*» l'Afrique en 1885 lors de la Conférence de Berlin.

Au-delà des divergences et contingences de l'époque, les Kwame Nkruma, les Sékou Touré et autres ont regardé un seul et même horizon; ils ont dominé leur égo, mieux leurs réticences et ont privilégié l'Afrique. Et, le 25 mai 1963, à Addis-Abeba en Ethiopie l'OUA naissait après tant de turpitudes. 32 Etats créent l'Organisation et parmi les dirigeants fondateurs, les avis divergeaient sur sa nature. Les partisans du fédéralisme, menés par le Président du Ghana Kwame Nkrumah, s'opposaient aux tenants d'une «*Afrique des Etats*» avec à leur tête le Président sénégalais Léopold Sédar Senghor. Ces derniers imposent leur vision et l'Organisation devient un outil de coopération, et non d'intégration, entre les Etats. Depuis, la Journée mondiale de l'Afrique est célébrée tous les ans, le 25 mai. C'est durant le même mois, que la charte de l'Organisation rédigée notamment par le Président malien Modibo Keita et le Président togolais Sylvanus Olympio (quelque temps avant sa mort) fut signée par trente Etats africains indépendants. Le Togo n'est pas représenté du fait de l'assassinat de son dirigeant par des éléments pro-français; le Président tanzanien Julius Nyerere appelle les autres Etats d'Afrique à ne pas reconnaître le nouveau régime togolais.

Nonobstant ces avancées considérables tout de même, l'Afrique se cherche encore; elle a du mal à se frayer véritablement le chemin d'un développement intégral, harmonieux et réel.

Aristide Ghislain NGOUMA

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Message du Président Akinwumi Adesina



Le Président de la BAD, Akinwumi Adesina

Le Président de la Banque africaine de développement (BAD) basée à Abidjan en Côte d'Ivoire a publié le 27 mai dernier un message relatif aux informations récemment parues dans la presse concernant l'institution qu'il dirige. En voici ci-après le libellé!

Ces dernières semaines et surtout ces derniers jours, j'ai été impressionné par l'énorme soutien que j'ai reçu du monde entier. J'ai une confiance absolue dans l'intégrité de la Banque que je dirige et dans ses systèmes, règles et procédures de gouvernance.

Malgré les tentatives sans précédent de certains de ternir ma réputation et de porter préjudice aux procédures de gouvernance de la Banque, je clame mon innocence face aux allégations mensongères qui cherchent injustement à porter atteinte à mon honneur et à mon intégrité, ainsi qu'à la réputation de la Banque africaine de développement.

J'apprécie sincèrement le soutien des actionnaires de la Banque.

A l'heure actuelle, je reste convaincu qu'en fin de compte, dans un élan collectif, la Banque sortira de

cette situation plus forte qu'auparavant et continuera à soutenir la dynamique de développement de l'Afrique. Je tire une grande inspiration de mes héros, Nelson Mandela et Kofi Annan, dont les vies ont montré que c'est dans la douleur que l'on grandit. Comme l'a dit Martin Luther King Jr., «*l'arc de l'univers moral est long, mais il penche vers la justice*».

Je suis convaincu que des processus équitables,

transparentes et justes, qui respectent les règles, procédures et systèmes de gouvernance de la Banque, ainsi que l'Etat de droit, prouveront en fin de compte que je n'ai pas enfreint le code d'éthique de cette institution extraordinaire.

Je continuerai donc à travailler avec chacun de nos actionnaires pour faire en sorte que la Banque africaine de développement préserve sa réputation durement acquise à l'échelle mondiale et que nos systèmes institutionnels et de gouvernance crédibles et efficaces soient renforcés, au moment où nous nous efforçons ensemble d'accomplir la mission de nos fondateurs, à savoir accélérer et transformer le développement de l'Afrique.



Dr. Akinwumi A. Adesina

*Création de la valeur,
innovation, croissance
et montée en puissance du
secteur informel congolais:
notre crédo pour les 3 ans
à venir!*

**Chefs d'entreprise, chers ressortissants
de la Chambre consulaire de Brazzaville!**

**Ce bulletin est le vôtre, c'est votre
espace propice pour vous faire
connaître; pour parler de vos activités;
pour mutualiser vos actions et votre
vision.**

**Nourrissez-le, profitez-en, lisez
et faites lire sans cesse notre outil
de communication!**

Plaidoyer pour un respect scrupuleux de la loi réglementant la profession de commerçant



Le transport urbain au Congo fait partie d'importants pôles du secteur privé national

Dans la quasi-totalité des localités du Congo (villes, villages, campements...), un constat unanime est partagé: les commerces (grands, moyens, petits ou très petits) sont l'apanage des seuls ressortissants étrangers, notamment ouest-africains (grossistes et détaillants), sujets congolais (RDC), rwandais, mauritaniens... Ceci constitue un handicap pour le peuple pour s'approvisionner en denrées de première nécessité (pain, savon, lait, allumettes et autres produits manufacturés) par exemple lors de la célébration de la Tabaski chez les musulmans, le Ramadan, la prière du vendredi, sans oublier le fait que l'ouverture et la gestion des boulangeries et pâtisseries qui sont à 89,90% une affaire des expatriés, au mépris des textes réglementaires qui l'interdisent. Loin de cultiver la xénophobie, il est une opinion partagée que les communautés étrangères exercent d'une main de fer, parfois avec des soutiens locaux les plus inattendus, à la fois en tant que grossistes et détaillants dans presque tous les secteurs d'activités commerciales, même dans les carrières...vraiment au mépris de la loi congolaise.

Leurs activités commerciales (boulangerie, pâtisserie, mercerie, quincaillerie, chambre froide, friperie, alimentation, vente des beignets, poissonnerie...) sont généralement faites dans les grandes artères, dans les marchés, dans les quartiers et villages, presque partout. S'agissant des boulangeries, une enquête prospective révèle que sur 130 boulangeries disséminées dans la seule ville de Brazzaville, moins de 30 sont tenues par des nationaux. Pire encore, la livraison du pain qui serait l'apanage des Congolais se fait par certains étrangers au mépris de la Loi N°19-2005 du 24 novembre 2005 qui réglemente l'exercice de la profession de commerçant au Congo.

En son article 4, cette loi stipule: «Le transport pour la livraison et la vente du pain et des produits de pâtisserie sont exclusivement réservés aux personnes physiques de nationalité congolaise». Le désagrément temporaire dû à la difficulté de s'approvisionner en produits de première nécessité lors des événements sus-indiqués pose un

grand problème qui tire ses sources dans la non-application du texte. Il faut aussi reconnaître l'existence d'un chapelet de taxes qui mettent à mal les citoyens nationaux qui exercent leur commerce, petit soit-il!

Dans sa pire des dimensions, certaines bonnes volontés reconnaissent que «le manque d'amour pour les autres et l'inobservation de la loi ci-dessus citée sont à l'origine du fait que ce secteur soit envahi par les étrangers».

Voilà qui appelle le gouvernement de la République, le parlement et le secteur privé à faire respecter cette loi, question de redonner du poids aux lois et règlements qui régissent notre pays et de résorber la question du chômage des jeunes devenue une épine sous le talon des pouvoirs publics. Il est vrai que les Congolais aiment le costume, le bureau, le paiement du seul salaire de la fonction publique...mais il y en a qui aiment bien exercer leurs activités commerciales. C'est un sujet qui a inspiré la Task-force du secteur privé à penser à une formalisation rapide et permanente des acteurs du secteur de l'informel, socle de toute économie à travers le monde.

Pour ce qui est du transport en commun, les textes réglementaires stipulent que ce secteur est exclusivement réservé aux nationaux, malheureusement on y trouve les chauffeurs de toutes les nationalités, a fait remarquer M. Alphonse Engondo, chauffeur de bus.

En dépit de quelques activités exercées par des Congolais, il sied de reconnaître que la réalité montre que ces derniers sont très minoritaires et que le commerce général est tenu par les seuls étrangers. Mais, la paresse et le désintéressement des Congolais justifient-ils cette situation? La réponse est non! Les Congolais ont bien besoin de formalisation afin qu'ils boostent le secteur informel, surtout en cette

INFOS PLUS

Directeur de publication
Paul OBAMBI

Rédacteur en chef
Aristide Ghislain NGOUMA

Comité de rédaction
Paul OBAMBI, Aristide Ghislain NGOUMA, Jean NGALESSAMY IBOMBOT, Francis Mexint ITOUA-N'GOMA, Gérard NDONGO, Evariste MIAKAKARILA, Ghislain OSSE-TOUMBA, Didace BOSSASSOU

Mise en page
Hermann BAD

Avenue Amilcar Cabral
Centre-ville Brazzaville - Congo
Tél.: 05 500 77 77

B.P.: 92 / E-mail: cciam_brazza@yahoo.fr /
angouma@yahoo.fr

double période de diversification de l'économie et post-COVID-19. L'absence des banques d'investissement, voilà un autre problème sous la semelle des commerçants congolais de bonne volonté.

Ayant massivement pris part à la réunion du 25 mai 2020 à la Chambre de commerce de Brazzaville, plusieurs chefs d'entreprise appellent le gouvernement à exiger le respect sans conditions de la loi. «La relance de l'économie exige aussi une prise de conscience collective des Congolaise», a affirmé Didace Bossassou, chef d'entreprise.

Le très ambitieux Plan d'action programmatique 2020-2023 de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville tient absolument à la formation des acteurs du secteur informel pour les aider à acquérir des compétences devant leur ouvrir la voie à l'exercice de leurs activités commerciales.

Francis Mexint ITOUA-N'GOMA

APPEL AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

Les Chefs d'entreprise ayant pris acte de la volonté de la Task-force nationale d'associer le secteur privé dans la stratégie nationale de relance de l'économie et des mesures gouvernementales liées à l'aide à accorder aux employeurs, employés et entreprises en cette période difficile sollicitent:

1. Un soutien du gouvernement pour que tous ceux qui ont déjà été formés ou regroupés dans les organisations professionnelles puissent bénéficier des dispositions de la loi en vigueur;
2. Que le gouvernement, conformément à la loi portant attributions, organisation et fonctionnement de la Chambre consulaire de Brazzaville, puisse faire que cette dernière assure la formalisation du secteur informel;
3. Des subventions pour relever les défis colossaux de la refonte de l'économie nationale, fortement frappée par la chute du coût du baril de pétrole depuis 2014 et la dangerosité de la pandémie hyper mortelle du COVID-19;
4. L'obligation du respect scrupuleux des lois et règlements de la République: la loi N°19-2005 du 24 novembre 2005 qui conforte les Congolais dans l'exercice de divers métiers liés au commerce général;
5. Vulgariser la micro-finance pour l'octroi des microcrédits afin de permettre aux acteurs du secteur informel d'obtenir des subventions à moindre coût.